

Direction Générale de la Solidarité / Direction de l'Autonomie

Pôle Gérontologique

REF : POLEGERONT2011002

Signataire : DC/SDG

OBJET : Signature d'une convention de mission spécifique CLIC 2011 entre la ville d'Aubervilliers et la CNAV Ile de France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire CNAV n° 2007-44 du 2 février 2007, relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif d'évaluation des besoins des retraités et des plans d'action personnalisés ;

Vu la circulaire CNAV n° 2007-44 du 8 juin 2007, relative aux conventions types accompagnant la circulaire CNAV n°2007-16 du 2 février 2007 ;

Vu l'appel à candidatures 2011, de la CNAV ;

Vu le cahier des charges relatif à la mission spécifique des structures évaluatrices sur l'accompagnement complémentaire des retraités fragilisés ;

Considérant les missions d'évaluation et d'accompagnement que remplit la Commune (Pôle de Coordination Gérontologique de la Commune) auprès des retraités du régime général de la CNAV, il y a lieu de signer la convention qui fixe les conditions dans lesquelles, la CNAV, confie cette mission d'accompagnement complémentaire à la commune d'Aubervilliers ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et la CNAV Ile-de-France relative à la fixation des conditions de la mission spécifique CLIC 2011.

AUTORISE le Maire à signer au nom de la Commune, ce projet portant sur la mission spécifique 2011 «Accompagnement complémentaire des retraités fragilisés», par laquelle la CNAV alloue une subvention de fonctionnement de 1810 euros à la Ville d'Aubervilliers, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération

Le Maire

Jacques SALVATOR